



Cellules souches : les chercheurs européens s'indignent

C'est une information curieusement passée sous silence, ou presque, par la plupart des grands médias de notre continent : la communauté scientifique européenne de la biologie entend aujourd'hui peser de tout son poids pour obtenir que l'Allemagne et l'Italie modifient leur législation et leurs dispositions réglementaires afin d'autoriser des recherches, aujourd'hui prohibées, sur les cellules souches embryonnaires humaines. L'affaire est tout sauf superficielle, qui voit se rapprocher trois énormes plaques tectoniques par nature ennemies : celle des possibles et substantiels financements européens de ces recherches, celle des interdits prononcés dans des espaces démocratiques, et celle sous-jacente de la genèse – de nature catholique ou historique – de ces mêmes interdits. Tout cela fera un jour ou un autre grand bruit. Et chez ceux qui veulent bien tendre l'oreille les tympanes vibrent déjà.

On ne reproduira pas ici le discours tenu par ceux qui expriment avec force leur indignation face à ce qu'ils perçoivent comme une nouvelle forme d'obscurantisme.¹ Il suffit de rappeler les principaux points, factuels, de la situation présente. En Italie, les chercheurs peuvent travailler sur certaines lignées de cellules souches embryonnaires humaines déjà existantes mais ne peuvent en créer de nouvelles. En Allemagne, depuis des dispositions datant désormais de plus de cinq ans (18 juillet 2002), tout ou presque est dans ce domaine interdit. A l'inverse, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Suède lèvent progressivement les verrous tandis que la France entretient savamment de subtils équilibres jésuitiques.

Dans les deux cas les biologistes concernés vantent les vertus thérapeutiques potentielles des travaux en cours. Ils affirment aussi dans le même temps qu'il n'y a, selon eux, aucune raison scientifique d'établir une distinction entre cellules souches humaines provenant d'un embryon ou d'un organisme adulte (mieux vaudrait d'ailleurs ici parler d'une «personne»). Ils renvoient pour cela aux con-

clusions de la cinquième conférence de la Société internationale des recherches sur les cellules souches qui s'est tenue du 17 au 20 juin en Australie.

Ce faisant, ils oublient, ou plus précisément feignent d'ignorer, l'argumentaire de nature ontologique développé par les responsables de l'Eglise catholique. Pour eux, la vie humaine commence dans les secondes qui suivent la pénétration d'un spermatozoïde dans la zone pellucide d'un ovocyte. Depuis deux siècles, cette conception s'est à merveille adaptée aux avancées de la physiologie de la reproduction et de l'embryologie. A la différence de ce qui s'est passé dans le champ de l'anatomie et de l'astronomie, le Vatican a su ici interpréter en sa faveur les résultats de tra-

vaux qu'il aurait jadis condamnés. A dire vrai, le catholicisme n'est jamais plus efficace que lorsqu'il sait faire preuve de plasticité. Il est pour autant bien peu vraisemblable que les réclamations des biologistes européens soient entendues par les représentations nationales siégeant à Rome et à Berlin.

Pourquoi, diable ? C'est que l'on oublie à quel point l'histoire, dans ce domaine comme dans d'autres, n'est que bégaïement. Cédant pour une fois aux sirènes du narcissisme, osons citer ces extraits d'un texte intitulé «L'embryon humain divise l'Union européenne» publié il y a sept ans déjà dans les colonnes du *Monde* : «Embryon, clonage, éthique. Jamais la situation n'avait été aussi claire, les enjeux à ce point explicites, l'affrontement aussi dur. Aux confins de la morale, de la médecine et de l'industrie pharmaceutique, la question de la légitimité de la création et de l'usage de l'embryon humain à des fins thérapeutiques vient, en quelques semaines, de prendre une dimension européenne sans précédent. Jamais comme aujourd'hui le politique et le religieux n'avaient, sur un thème aussi délicat et dangereux, été, en Europe, aussi loin dans l'expression publique de leurs convictions ; et jamais les institutions de l'Union européenne n'avaient encore exposé, comme elles viennent de le faire, un désaccord aussi fondamental dans le champ de la bioéthique.»

Nous précisons que l'on avait jusqu'alors réussi, à l'échelon international, à faire l'économie d'une question qui – qu'on l'accepte ou non – renvoie imman-

quablement à la problématique de la définition du début de la vie humaine, du statut de l'embryon, ainsi, indirectement, qu'à la confrontation de deux droits : celui de la femme enceinte à disposer de son corps, et celui, à naître, de l'embryon – du fœtus – qu'elle porte en son sein ou qui est conservé en laboratoire. «En quelques semaines, tout, brusquement, a changé. L'annonce de la fin du décryptage du génome humain, l'enthousiasme des biologistes devant les formidables possibilités du clonage des mammifères, la découverte de la possible déprogrammation/reprogrammation du capital génétique des cellules humaines et, plus généralement, la bouleversante découverte de l'existence d'une plasticité jusqu'ici inconnue de certains éléments vivants, ont totalement modifié la donne. La très large vulgarisation de ces avancées et des espoirs qu'elles autorisent, ainsi, parallèlement, que le puissant lobbying des géants de l'industrie pharmaceutique commencent à se traduire en termes politiques et législatifs.»

A l'époque, le gouvernement de Tony Blair venait de donner son feu vert à la création, par clonage, d'embryons humains à des fins thérapeutiques. En France, où la relecture par le Parlement des lois de bioéthique de 1994 prenait chaque jour un peu plus de retard, le gouvernement de Lionel Jospin venait de faire savoir qu'il ne ferait pas obstacle à l'utilisation des dizaines de milliers d'embryons humains conservés depuis des années et «abandonnés» par les couples qui furent demandeurs de leur conception. L'Allemagne adoptait, à l'inverse, dans toutes ses tendances politiques, une position de plus en plus radicale, qui la conduisait en pratique à refuser, quelles que soient les perspectives thérapeutiques et industrielles, toute forme de réification de l'embryon.

«En Europe, les divergences sont telles, renvoyant à des conceptions éthiques à ce point inconciliables, qu'elles ne peuvent plus, désormais, ne pas s'exprimer dans le cadre de la construction de l'Union, écrivions-nous encore. La science et la morale bouleversant une nouvelle fois le politique, tout est en place pour que l'on assiste, à court et moyen terme, à une crise peu banale dans l'histoire des institutions européennes.»

Sept ans plus tard l'abcès européen est désormais là, bel et bien formé.

Jean-Yves Nau

¹ Les lecteurs souhaitant avoir plus d'informations peuvent prendre contact, pour l'Italie avec Elena Cattaneo (elena.cattaneo@unimi.it) ou Giuseppe Testa (giuseppe.testa@ifom-ieo-campus.it). Pour ce qui est de l'Allemagne : (brstle@uni-bonn.de) ou herrmann@stammzelln.nrw.de